



Accusé de réception en préfecture
02B-24200354-20250512-BUR-AG-25-065-DE
Date de télétransmission : 20/05/2025
Date de réception préfecture : 20/05/2025

CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 12 mai 2025

DÉLIBÉRATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Acquisition et financement de deux véhicules de collecte 16T et 19T pour assurer le ramassage du tri sélectif de la Communauté d'Agglomération de Bastia

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 mai à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRÉSENTS : Louis POZZO DI BORGO, Pierre SAVELLI, Marie-Hélène PADOVANI, Michel ROSSI, Emmanuelle de GENTILI, Gérard ROMITI, Jean-Charles LEONARDI

POUVOIRS : -

ABSENTS : Jean-Louis MILANI, Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Leslie PELLEGRINI, Jean-Jacques PADOVANI, Serge LINALE

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 7

Votants : 7
Pour : 7
Contre : -
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

Objet : Acquisition et financement de deux véhicules de collecte 16T et 19T pour assurer le ramassage du tri sélectif de la Communauté d'Agglomération de Bastia

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-0002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue compétence au Bureau pour l'approbation des demandes de financements ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Bastia est compétente en matière de collecte de déchets des ménages et déchets assimilés ;

Considérant les aides accordées par la Collectivité de Corse au titre de la Dotation Quinquennale ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (À l'unanimité)

- Le projet d'acquisition de deux véhicules de collecte 16T et 19T pour assurer le ramassage du tri sélectif de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;
- Le plan de financement prévisionnel du projet comme suit :

Dépenses en € HT		399 927,64 €
Recettes		
Collectivité de Corse – Dotation Quinquennale	50 %	199 963,82 €
Autofinancement CAB	50 %	199 963,82 €

AUTORISE

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous documents nécessaires à ce dossier de demande de financement ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGO